

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DELIBERATION</b> N°CP08/07/2022/4/ <b>64</b> <b>DOSSIER N°5282</b>	<b>COMMISSION</b> <b>N° 4</b>	CP - VIE COLLÉGIENNE, ÉTUDIANTE ET SPORTS
--	----------------------------------	---

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT  
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR  
Laurent DAULNY à Valéry MARTIN  
Hélène FAIVRE à Marie-Thérèse VIALLE  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : COLLEGE AUZANCES : CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES  
LOCAUX PAR L'ASSOCIATION CAVL AGIR, HORS PERIODE SCOLAIRE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
Vu l'article 212-15 du Code de l'Education,  
VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP08/07/2022/4/64 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée à la présente délibération pour la mise à disposition des locaux du collège Jean BEAUFRET d'AUZANCES, au profit de l'association CAVL AGIR, du 11 juillet au 17 août 2022, moyennant une participation financière de 600 €.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**